



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1<sup>er</sup> – 5 avril 2017



## Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement

**Résolution adoptée à l'unanimité par la 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Dhaka, 5 avril 2017)**

La 136<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

*affirmant* que le développement durable fait référence à un type de développement qui répond aux besoins actuels, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins,

*exprimant sa satisfaction* que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 repose sur une approche globale du développement durable qui prévoit un certain équilibre entre croissance économique, développement social et protection de l'environnement,

*acceptant* qu'un des défis de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) consiste à faire en sorte que les processus de développement soient inclusifs et reposent sur une base très large, tout en permettant une participation étendue de tous les segments de la société, et qu'ils bénéficient à tous de la même manière,

*consciente* qu'un autre défi de la mise en œuvre des ODD est d'assurer la prestation efficace des services publics par un contrôle rigoureux, une évaluation régulière et la restructuration des services publics, tous ces éléments étant dépendants de la disponibilité des infrastructures de base dans les zones à la fois rurales et urbaines,

*consciente également* que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes est une condition indispensable au développement durable, et que, à cette fin, une croissance économique durable, inclusive et équitable, ainsi que l'autonomisation des personnes démunies par l'éducation, les services de santé et le développement des compétences doivent tous être encouragés,

*reconnaissant* que les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, l'approvisionnement alimentaire et l'alimentation des foyers démunis et vulnérables et dans la protection de l'environnement, et qu'elles ont aussi un rôle primordial dans la réalisation de tous les ODD,

*reconnaissant également* que l'inclusion financière des femmes représente un moteur de développement qui contribue à lutter contre la pauvreté, à favoriser la croissance économique équitable, à encourager l'autonomisation économique des femmes et, de ce fait, à améliorer la santé des enfants, leur alimentation et leur éducation, tout en profitant à leurs familles ainsi qu'à leurs communautés,

*soulignant* que, selon le rapport mondial Findex de la Banque mondiale, les femmes ont 15 pour cent de chances en moins que les hommes d'avoir un compte bancaire, et que près de 50 pour cent des femmes dans le monde ne disposent pas d'un compte bancaire,

*considérant* que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses 17 ODD reconnaissent l'importance de l'inclusion financière dans le cadre de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation du bien-être pour tous,

*rappelant* que, en 2016, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a créé le Groupe de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes pour faire face aux problèmes économiques spécifiques qui touchent les femmes et soutenir à la fois la mise en œuvre du Programme 2030 et sa promesse de ne laisser personne de côté,

*ayant à l'esprit* que le document final du débat général dont la 131<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, 2014) a pris acte souligne que la réalisation de l'égalité des sexes et l'élimination de la violence contre les femmes sont la responsabilité des hommes autant que des femmes, et qu'un changement efficace exige à la fois un cadre institutionnel solide et des organismes nationaux avec le pouvoir de prendre des mesures,

*soulignant* l'importance de créer un environnement favorable à l'inclusion financière des femmes en assurant l'égalité devant la loi, en particulier dans des domaines tels que l'emploi, la famille, la propriété et l'héritage, et de garantir que les femmes puissent mener une vie exempte de violence, jouir de leurs droits à l'éducation et avoir accès aux services de santé,

*attentive* au fait que l'accès aux institutions officielles de financement contribue à accroître l'égalité des revenus entre les hommes et les femmes, à créer des emplois, à réduire la vulnérabilité des populations face aux situations d'urgence, à favoriser l'esprit d'entreprise et à encourager à la fois l'épargne à moyen et long termes et les activités de planification,

*soulignant* que l'éducation financière et les programmes d'alphabétisation financière sont essentiels au regard de la réalisation d'une inclusion financière générale et durable,

*réaffirmant* que la mobilisation des ressources financières nationales et internationales ainsi que le renforcement des capacités et le transfert de technologie vers les pays en développement à des conditions favorables joueront un rôle fondamental dans la fourniture de services essentiels, de biens publics et de virements ou d'envois de fonds à faible coût,

*reconnaissant* que les parlements ont l'obligation majeure de soutenir le droit international et les normes internationales en matière de droits de l'homme s'agissant de l'autonomisation des femmes et d'adapter leur législation nationale en conséquence,

*soulignant* que le rôle des parlements dans l'adoption de l'inclusion financière des femmes en tant que moteur de développement doit être conforme au droit national et international et au Programme 2030,

1. *invite* les parlements à promouvoir l'élaboration de politiques et de stratégies publiques nationales, régionales et internationales qui mettent l'accent sur l'élimination des obstacles juridiques, culturels et logistiques discriminatoires à l'égard des femmes et qui empêchent leur pleine intégration dans les systèmes financiers de chaque pays, et à promouvoir la participation des femmes à de tels processus décisionnels ;
2. *prie instamment* les parlements d'identifier les besoins et les limites de chaque région et société en établissant un diagnostic complet fondé sur des données détaillées ventilées par sexe et par âge, ce qui permettra de s'attaquer aux causes profondes de cette question, à la fois en fonction de sa situation particulière et dans une perspective de genre ;
3. *appelle* les parlements à prendre toutes les mesures nécessaires pour supprimer les dispositions législatives qui sont discriminatoires à l'égard des femmes dans des domaines tels que l'emploi, la famille, la propriété et l'héritage, ce qui est essentiel pour combler l'écart entre les sexes s'agissant de l'inclusion financière ;

4. *appelle également* les parlements et les gouvernements à adopter des cadres juridiques et politiques qui renforcent l'inclusion financière en général, et celle des femmes en particulier, et les *invite* à intégrer les perspectives de genre dans toutes les politiques financières, y compris les politiques visant à faciliter et à promouvoir les droits des femmes et les chances de celles-ci de participer au marché du travail ;
5. *propose* aux parlements d'encourager la mise en œuvre de programmes éducatifs pour les femmes et les filles visant à acquérir les connaissances et l'expertise nécessaires pour accéder aux services financiers et à l'alphabétisation financière, y compris grâce à l'utilisation des nouvelles technologies, en veillant à ce qu'ils soient accessibles et répondent aux besoins des femmes, y compris des femmes rurales et des femmes en situation de vulnérabilité ;
6. *demande* aux parlements de promouvoir l'inclusion des femmes dans l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication largement accessibles qui facilitent l'accès des femmes aux services financiers numériques et favorisent des initiatives innovantes telles que la mise en place de systèmes de paiement numériques, la monnaie électronique et l'accès aux comptes via la téléphonie mobile, tout en trouvant des solutions aux problèmes relatifs à la sécurité et à la confidentialité ;
7. *appelle* les parlements à encourager les entreprises privées et les banques à concevoir une large gamme de produits financiers intéressants et bon marché qui incitent les femmes à développer de bonnes habitudes d'épargne et leur proposent des services bancaires à cette fin ;
8. *appelle également* les parlements et les gouvernements à adopter et à promouvoir des politiques et des lois qui renforcent la concurrence équitable dans le cadre de la prestation de services financiers pour faire avancer l'innovation et améliorer la qualité des services ;
9. *appelle en outre* les parlements à appuyer l'adoption de stratégies nationales d'inclusion financière prévoyant des objectifs en matière de politique et des objectifs quantitatifs relatifs à l'inclusion financière des femmes, et à contrôler rigoureusement leur mise en œuvre ;
10. *invite* les parlements à promouvoir des services financiers innovants qui soient accessibles aux femmes en milieu rural, tels que des services bancaires itinérants ou des banques villageoises ;
11. *invite également* les parlements à développer des liens de coopération avec les institutions financières nationales, régionales et internationales, pour la mise en œuvre de programmes visant à promouvoir l'inclusion financière des femmes ;
12. *encourage* les parlements à promouvoir les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de mener à bien l'inclusion financière et numérique, en particulier pour les femmes ;
13. *demande instamment* aux parlementaires de s'assurer que les politiques et programmes existants facilitent l'accès au crédit et permettent d'offrir des formations financières et d'affaires aux femmes ayant un faible revenu pour faciliter leur inclusion financière ;
14. *appelle* les parlements à s'assurer que les femmes ont un accès constant aux institutions officielles de financement et à l'aide publique, et les *invite* à promouvoir des politiques publiques et des initiatives du secteur privé qui étendent l'accès des entreprises appartenant à des femmes au financement, ainsi que des opportunités d'éducation et de formation entrepreneuriales pour les femmes, afin de combler l'écart entre les sexes et favoriser l'autonomisation des femmes entrepreneures dans le monde entier ;

15. *prie instamment* les parlements d'appuyer les réformes qui donnent aux femmes le droit d'accéder aux ressources économiques et aux services financiers de manière impartiale ;
16. *invite* les parlementaires à encourager le secteur bancaire privé à réduire les coûts d'ouverture et de tenue de compte d'épargne et à adapter des produits financiers aux besoins spécifiques des femmes ;
17. *appelle également* les parlements et les gouvernements à prendre, lorsque c'est nécessaire, des mesures visant à faciliter l'accès des femmes aux pièces d'identité, ce qui constitue une étape cruciale vers l'inclusion financière des intéressées ;
18. *souligne* qu'il est important de collecter, d'utiliser et de diffuser des données ventilées par sexe pour appuyer l'élaboration de politiques fondées sur des données concrètes qui mettront en place des systèmes financiers tenant compte de l'égalité des sexes ;
19. *invite* les parlements, les gouvernements et les acteurs internationaux à redoubler d'efforts pour réduire le fossé numérique entre les pays s'agissant des technologies de l'information et de la communication et de la connexion à large bande afin de faciliter l'inclusion financière ;
20. *appelle* à accroître l'aide au développement officielle pour améliorer l'inclusion financière, grâce notamment à l'élaboration de nouveaux produits adaptés aux besoins des groupes exclus sur le plan financier, à l'appui au processus de transition vers des paiements numériques, à la conception de programmes d'éducation financière et à l'adoption de cadres solides pour la protection des clients, tout en luttant contre les disparités entre les sexes ;
21. *exhorte* les parlements à encourager l'adoption de politiques et de cadres réglementaires sensibles au genre qui favorisent l'inclusion financière tout en prévoyant une protection efficace des clients contre des menaces telles que les fraudes, la cybercriminalité, le surendettement et les pratiques commerciales malhonnêtes ;
22. *invite* les parlements à créer un environnement favorable permettant aux femmes de participer activement aux concertations politiques et aux processus décisionnels concernant l'inclusion financière ;
23. *conseille* aux gouvernements, aux parlements, au secteur privé et à la société civile d'assumer la responsabilité de défendre l'inclusion financière des femmes en tant que moteur de développement.